



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0322**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Fontaines sur
Saône et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0322**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation annuelle d'actions 2014 - Attribution de subventions à la Commune de Fontaines sur Saône et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) représente un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application locale de la Commune de Fontaines sur Saône du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants, acté par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

Les objectifs d'intervention en matière de gestion sociale et urbaine de proximité concernent à Fontaines sur Saône les 2 quartiers classés dans la géographie prioritaire "La Norenchal" et "les Marronniers".

Il s'agit à l'échelle de ces quartiers :

- d'améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en lien avec les habitants et les services gestionnaires,
- de sensibiliser les habitants à la propreté, à la gestion des déchets et à l'amélioration du tri,
- de développer la communication en direction des habitants,
- de favoriser l'intervention de chantiers d'insertion pour la requalification et l'entretien des sites prioritaires,
- de favoriser l'accès des métiers de la propreté et de la maintenance aux habitants des quartiers prioritaires.

Pour le quartier de la Norenchal, la gestion sociale et urbaine de proximité est l'un des enjeux de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

Pour le quartier des Marronniers, la convention de gestion sociale et urbaine de proximité doit être le moyen de maintenir la qualité du cadre de vie en rendant les habitants acteurs de cette amélioration.

La programmation GSUP 2014 est la traduction opérationnelle des objectifs définis par les partenaires, avec un accent mis cette année sur le lancement d'une démarche de concertation avec les locataires des Marronniers, avec le soutien d'un prestataire.

2 actions partenariales financées dans le cadre de la GSUP viennent accompagner et compléter cette démarche :

- un fonds d'intervention, mis en place à l'initiative du bailleur, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône : ce fonds permettra de réaliser des travaux d'amélioration des espaces communs en fonction de priorités qui auront été définies par les habitants (coût : 98 000 € TTC).

- un jardin partagé, initié par la commune en lien avec son équipement socioculturel de proximité. Ce jardin collectif permet d'impliquer activement des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et à terme de mobiliser de nouveaux habitants relais (coût : 20 680 € TTC).

Le tableau détaillant la répartition des différentes participations financières est annexé à la présente décision. Le coût global des actions est estimé à 118 680 €, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 8 000 € répartis comme suit :

- subvention de 5 000 € nets de taxes à l'OPH du Rhône,
- subvention de 3 000 € nets de taxes à la Commune de Fontaines sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 000 € nets de taxes répartis comme suit :

- 5 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 3 000 € au profit de la Commune de Fontaines sur Saône,

dans le cadre du programme de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Fontaines sur Saône pour l'année 2014,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône et la Commune de Fontaines-sur-Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 65 737 - fonction 824 - opération n° OP1702885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.